



**Écoles européennes**

Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

**Réf. : 2015-09-D-41-fr-2**

**Orig. : EN**

**Cadre pour les lignes directrices spécifiques à chaque école pour la transition maternel/primaire/secondaire<sup>1</sup>**

---

**APPROUVÉ PAR LE COMITÉ PÉDAGOGIQUE MIXTE DES 8 ET 9 OCTOBRE 2015 À BRUXELLES**

**Entrée en vigueur immédiate**

---

<sup>1</sup> Annule et remplace le document 2007-D-4210-fr-3 « Lignes directrices pour la transition Maternel/Primaire/Secondaire »

## Introduction

La transition de la maternelle au primaire puis du primaire au secondaire est un événement important de la vie scolaire des élèves des Écoles européennes et, d'une manière générale, du système des Écoles européennes. Elle englobe non seulement la question du transfert et de l'évaluation des élèves à la fin du cycle maternel ou primaire, mais également l'organisation pédagogique, les programmes, les objectifs et méthodes pédagogiques, le bien-être et l'orientation des élèves, surtout au cours de leur première secondaire.

Les élèves et leurs parents sont les premiers concernés par la transition, mais les enseignants le sont aussi. En outre, les coordinateurs de cycle, les spécialistes du soutien, le personnel administratif, les conseillers pédagogiques, la direction et les inspecteurs sont tous chargés, à leur manière, de garantir une transition en douceur d'un cycle à l'autre.

Les rapports d'inspection d'établissement des Écoles européennes montrent que les écoles sont bien conscientes de l'importance de la transition. Toutes les écoles disposent de documents à ce sujet. Afin d'appuyer et d'améliorer les pratiques actuelles, de garantir leur qualité et de veiller à leur prise en compte à l'avenir, ce document présente un cadre relatif aux lignes directrices propres à chaque école concernant la transition. Il tente de prendre en considération la nécessité de clarifier la situation et de l'harmoniser entre les différentes Écoles européennes (attentes communes) sans pour autant négliger l'autonomie des écoles. Il donne aux écoles la possibilité de raccrocher leurs propres activités et procédures à des « crochets » (chacune des 5 parties de ce document est dédiée à un tel « crochet ») en tenant compte de leur contexte particulier.

Table des matières :

- I. Domaines
- II. Parties
- III. Activités
- IV. Organisation
- V. Assurance de la qualité

## I. Domaines

Un premier « crochet » concerne les **domaines**. Dans le contexte de la transition, l'école devrait s'intéresser aux domaines suivants :

- Ambiance pédagogique : transmission d'informations concernant les besoins sociaux et personnels des élèves ;
- Principes didactiques : échange d'approches, méthodologies ;
- Évaluation : transmission de résultats d'apprentissage tels que les notes, portfolios, observations et besoins spécifiques ;
- Programme scolaire : harmonisation des objectifs d'apprentissage au moins en LI, LII et mathématiques ;
- Organisation : transmission d'informations concernant l'organisation du cycle suivant, par exemple la composition des groupes et des classes, les enseignants (titulaires, mentors...), les devoirs, le déjeuner, les pauses, les bâtiments ;
- Administration : transmission de l'information pertinente entre la maternelle, le primaire et le secondaire.

Une liste des activités essentielles et des procédures de chaque domaine doit être établie.

## II. Parties


Un deuxième « crochet » est celui des **parties** concernées. Les lignes directrices doivent prendre en compte toutes les parties auxquelles il convient de s'adresser et tous les acteurs responsables à l'école :

- Les élèves  
Les élèves doivent faire la connaissance du cycle suivant (le bâtiment, les enseignants, l'organisation, etc.) afin de leur garantir une transition sans heurts. Une attention particulière doit être accordée aux nouveaux venus, puisqu'un nombre relativement élevé d'élèves arrive dans le système des Écoles européennes en cours de scolarité.
- Les groupes et les classes  
Bien que l'accent soit mis sur la transition 2<sup>e</sup> maternelle-1<sup>re</sup> primaire et 5<sup>e</sup> primaire-1<sup>re</sup> secondaire, la transition ne concerne pas uniquement ces groupes-là. Les changements que connaissent les nouveaux venus ou les élèves qui passent de 3<sup>e</sup> en 4<sup>e</sup> secondaire ou de 5<sup>e</sup> en 6<sup>e</sup> secondaire nécessitent aussi un soutien.
- Les parents  
Les parents doivent être bien informés de tous les domaines mentionnés plus haut et de l'organisation du cycle suivant.
- Les enseignants concernés, y compris les enseignants de soutien, les coordinateurs de cycle et les conseillers pédagogiques  
Les enseignants doivent connaître le programme scolaire, les approches et les résultats du cycle précédent (et du cycle suivant).
- Le personnel administratif
- Les Directeurs (adjoints)  
La direction de l'établissement est responsable des lignes directrices en tant que telles (mise en œuvre, amélioration, évaluation et facilitation de celles-ci).
- Les inspecteurs  
Les inspecteurs doivent commenter les lignes directrices au besoin, et appuyer et contrôler les transitions dans toutes les écoles.

Les activités essentielles, le calendrier et les procédures concernant chacune des parties doivent être établis par écrit.

## III. Activités

Un troisième « crochet » concerne les **activités**. Comment, grâce à quel type d'activités, l'école favorise-t-elle une bonne transition ?

Domaines	Activités	Parties
<b>Ambiance pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>· Des projets particuliers sont montés pour faire découvrir le cycle primaire aux élèves de maternelle ou le cycle secondaire aux élèves de 5<sup>e</sup> primaire</li><li>· Transmission d'informations quant aux besoins sociaux et personnels des élèves</li><li>· Échange d'informations quant aux règles de la classe en matière de comportement social et de communication, d'autonomie des élèves</li><li>· ...</li></ul>	 <p>Qui est responsable de l'organisation ? Qui y participe ?</p>

Domaines	Activités	Parties
<b>Principes didactiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Des enseignants des différents cycles discutent de leur approche (la différenciation, et notamment leurs diverses stratégies de différenciation, l'apprentissage actif, l'apprentissage coopératif, etc.)</li> <li>· Les enseignants se rendent dans les classes de leurs collègues (M2 « P1, P5 « S1)</li> <li>· Des enseignants des cycles primaire et secondaire expliquent aux élèves de 2<sup>e</sup> maternelle et de 5<sup>e</sup> primaire les pratiques didactiques courantes quotidiennes de leurs cycles respectifs</li> <li>· En P5 et en S1, les techniques d'étude font l'objet d'une attention particulière</li> <li>· ...</li> </ul>	<p>Qui est responsable de l'organisation ? Qui y participe ?</p>
<b>Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Les enseignants des différents cycles informent leurs collègues de leurs pratiques en matière d'évaluation</li> <li>· Les instituteurs maternels informent leurs collègues de primaire, et les instituteurs primaires leurs collègues de secondaire, des acquis pédagogiques de leurs élèves de M2 ou P5</li> <li>· Les instituteurs de P1 fournissent un feedback aux instituteurs de M2, et les instituteurs de S1 fournissent un feedback aux instituteurs de P5</li> <li>· Les instituteurs des cycles maternel et primaire emploient le portfolio pour illustrer les performances de leurs élèves</li> <li>· ...</li> </ul>	<p>Qui est responsable de l'organisation ? Qui y participe ?</p>
<b>Programme scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Les enseignants des cycles maternel, primaire et secondaire échangent des informations sur les objectifs d'apprentissage en M2, P5 et S1</li> <li>· Les enseignants participent à l'élaboration des nouveaux programmes (les inspecteurs font participer les enseignants du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Les coordinateurs de cycle sont responsables de l'organisation. Les enseignants concernés des écoles y participent.</li> <li>· Les inspecteurs sont responsables de l'organisation. Plusieurs enseignants du système y participent.</li> </ul>

Domaines	Activités	Parties
	secondaire à l'élaboration des programmes du primaire, les instituteurs primaires à l'élaboration du programme de maternelle, et vice-versa) · Les enseignants s'informent mutuellement des méthodes et manuels utilisés dans leurs cycles respectifs · ...	· Titulaires de P5, professeurs de LI et de Maths de S1
<b>Organisation du cycle suivant</b>	· Les élèves se familiarisent avec l'organisation du cycle suivant en visitant les bâtiments et les classes et en rencontrant des enseignants · Les élèves sont mis au courant des habitudes en matière de devoirs, des changements de classe, du déjeuner, etc. par d'autres élèves · ...	} Qui est responsable de l'organisation ? Qui y participe ?
<b>Administration</b>	· Transmission des noms et des informations utiles concernant les progrès des élèves aux enseignants du cycle suivant · Transmission des informations concernant les élèves qui ont besoin d'un soutien · ...	} Qui est responsable de l'organisation ? Qui y participe ?

#### IV. Organisation

Dans la vue d'ensemble ci-dessus, une quatrième colonne pourrait porter sur l'organisation de la transition :

- La planification  
La transition ne commence pas le 1<sup>er</sup> juillet et ne prend pas fin le 1<sup>er</sup> septembre, mais est un processus qui s'étend sur une plus longue période. Les activités devraient être planifiées.
- Le temps consacré à la transition  
Les enseignants ou autres membres du personnel concernés ont besoin de temps pour organiser les choses et, bien entendu, les activités relatives à la transition demandent elles aussi du temps. Il faut donc prévoir du temps pour la transition.
- Le matériel et la place  
Pour certaines activités, du matériel ou un endroit particulier (locaux, TIC) sont nécessaires.

La direction de l'école devrait faciliter les activités relatives à la transition.

## V. Assurance de la qualité

Le quatrième « crochet » concerne ***l'assurance de la qualité***. Afin de garder les lignes directrices de l'école à jour et de pouvoir les améliorer, il est nécessaire de les évaluer régulièrement et systématiquement. C'est pourquoi les lignes directrices doivent décrire la façon dont l'école suivra et évaluera le processus de transition.

### **DÉCISION DU COMITÉ PÉDAGOGIQUE MIXTE (CPM)**

Le Comité pédagogique mixte approuve le document et le transmet au Conseil supérieur pour son information.

Une fois approuvé, ce document annulera et remplacera le document 2007-D-4210-fr-3 « *Lignes directrices pour la transition maternel/primaire/secondaire* ».